

Forum national sur les lacs Sainte-Adèle, 5 juin 2008

Chantal Carrier, DR-AT



## Plan de la présentation

- 1. Les acteurs.
- 2. Les étapes préalables à la démarche de planification.
- 3. La planification et la gestion.
- 4. La réglementation.
- 5. L'implication des citoyens.





### Les acteurs

- L'État.
- Les MRC.
- Les municipalités locales.
- Les organismes environnementaux.
- Les citoyens.





# Les étapes préalables à la démarche de planification et de gestion

#### L'importance de connaître les impacts des activités de villégiature actuelles

- Les impacts économiques.
- Les impacts sur les services publics et la gestion municipale.
- Les impacts sur l'aménagement du territoire.
- Les impacts sur le milieu naturel et la santé publique.
- Les impacts politiques.





# Les étapes préalables à la démarche de planification et de gestion

#### Connaître son territoire et caractériser les secteurs potentiels

- Caractéristiques physiques du territoire.
- Capacité de support des lacs techniques actuelles.
- Paysage.
- Accessibilité et maintien d'accès publics.
- Tenure des terres et droits d'utilisation consentis.
- Les orientations gouvernementales.





## La planification régionale

#### Schéma d'aménagement

- Les outils conventionnels : les grandes orientations et grandes affectations du sol, les secteurs d'intérêt.
- Les outils moins utilisés :
  - les zones prioritaires d'aménagement et de réaménagement;
  - l'obligation pour une municipalité d'adopter un règlement sur les PAE pour un secteur ainsi que les critères à retenir pour l'évaluation des projets.
- Le document complémentaire.





# La planification locale et la gestion des services publics

#### Plan d'urbanisme

- Les outils conventionnels : les grandes orientations et grandes affectations du sol.
- Les outils moins utilisés : le tracé projeté des principales voies de circulation, les aires d'aménagement pouvant faire l'objet d'un PPU ou d'un PAE, réserves foncières et pouvoir d'expropriation.

#### Politique d'offre de services publics municipaux





## Réglementation

### Lors du dépôt d'un projet

- Le PAE.
- Le PIIA.
- Les normes de lotissement.
- Les exigences de l'article 116 LAU.
- La contribution pour fin de parcs.





## Réglementation

#### Lors de la construction des bâtiments et ouvrages

- Les normes d'implantation.
- L'aménagement des terrains.
- Les mesures particulières applicables en bordure des lacs et des cours d'eau.
- La Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables.
- L'approvisionnement en eau potable et la gestion des eaux usées.
- Les maisons mobiles et les roulottes.





## Réglementation

#### La gestion municipale des espaces de villégiature

- Les rues publiques et privées.
- La vidange des installations septiques.
- La gestion des matières résiduelles.
- La réglementation sur les embarcations moteurs.
- L'épandage de déjections animales, de boues de résidus forestiers.
- L'utilisation des engrais et des pesticides.
- La transformation d'une résidence saisonnière en résidence permanente.
- Pouvoir de la municipalité en matière d'environnement.



## L'implication des citoyens

- Sensibiliser les citoyens.
- Informer les citoyens.
- Responsabiliser les citoyens.





### Merci de votre attention

Guide sur la planification et la gestion des lieux de villégiature www.mamr.gouv.qc.ca/publications/amenagements/villegiature.pdf



